



Mur de soutènement en pierres seches

Par **de gasquet**, le 13/05/2009 à 11:26

Bonjour,mes voisins m'ont detruit mes murs de soutènement de mes champs en pierres seches à la pele mecanique j'ai porte plainte à la gendarmerie ils m'avaient dit d'attendre le rapport du procureur mais ils ne l'ont pas envoye j'ai fait venir un huissier pour constater les degats mais ni lhuissier ni les gendarmes n'ont le droit d'aller voir les tas de pierres au fond de leur champs et je voudrais tout savoir sur la reglementation de ces murs d'autres part un voisin veut me couper mes cypres qui sont à plus de 2 metres de leur limites et qui font 15 m de haut on me dit qu'ils n'ont pas le droit je cherche le texte mais je ne le trouve pas pouvez vous me conseïler ?

Par **de gasquet**, le 13/05/2009 à 22:49

j'ai reçu un mail me disant que laure m'avait repondu mais le message est vide

Par **Marion2**, le 14/05/2009 à 10:19

Bonjour de gasquet,

Je peux vous affirmer que je n'ai pas répondu à votre question.

Bonne journée.